

CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE TRADUCTEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Mercredi 8 février 2023

Combinaison linguistique 3 – A : russe ; B : français ; C : anglais

Combinaison linguistique 5 – A : arabe littéral ; B : français ; C : anglais

TERMINOLOGIE

Étude de trois termes figurant dans un texte à caractère politique ou économique, rédigé en langue B, à savoir :

- *Identification de la nature des problèmes que peut poser la traduction des termes à étudier ;*
 - *Présentation de la démarche suivie pour résoudre ces problèmes.*

Durée totale de l'épreuve : 1 h 30

Coefficient : 2

Toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

SUJET

Au verso

Le candidat devra étudier l'entité terminologique soulignée et deux autres entités terminologiques de son choix, posant si possible des problèmes différents. Il devra mettre en évidence les difficultés rencontrées pour traduire chacune de ces trois entités terminologiques dans sa langue A et expliquer la méthodologie qu'il applique pour y remédier. Il pourra, à l'issue de cet exercice, faire une ou deux propositions de traduction en langue A pour chaque entité terminologique concernée.

Tous les candidats rédigent cette épreuve **en français**, quelle que soit leur langue A.

Déclaration du Trio de Présidences sur l'Égalité entre les femmes et les hommes

France, République tchèque et Suède

2022-2023

Les stéréotypes de genre sont à l'origine des inégalités qui persistent dans tous les domaines de la vie, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, et doivent être combattus dès le plus jeune âge. Les stéréotypes de genre façonnent la manière dont les garçons et les filles sont perçus, ainsi que la manière dont ils perçoivent eux-mêmes leurs opportunités et effectuent leurs choix. Les filles sont moins susceptibles d'embrasser des domaines d'études prometteurs liés aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STEM), qui sont traditionnellement considérés comme des spécialités masculines, tandis que les garçons sont moins susceptibles de s'orienter vers des secteurs tels que le soin, où la main-d'œuvre est traditionnellement féminine.

La crise de la COVID-19 renforce la nécessité de reconnaître la contribution du travail de première ligne, et de promouvoir un partage égal des responsabilités de soins, de briser le plafond de verre et de mieux valoriser les compétences, les efforts et les responsabilités des femmes dans les secteurs sous-évalués et sous-payés, en s'attaquant à l'écart de rémunération, tout en respectant l'autonomie des partenaires sociaux.

La participation des femmes et des hommes dans toute leur diversité au marché du travail a un impact fort et positif sur l'économie, notamment dans un contexte de diminution de la main-d'œuvre et de pénurie de compétences. Selon une étude réalisée par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), l'amélioration de l'égalité entre les sexes dans l'UE contribuerait à une augmentation du PIB par habitant pouvant atteindre 9,6 % d'ici à 2050. Progresser vers un marché du travail égalitaire entre les sexes est donc à la fois une nécessité et une opportunité pour l'UE et pour la société européenne dans son ensemble. Une participation accrue au travail rémunéré, en particulier aux emplois de qualité, ainsi que la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe sur le marché du travail, profiteront à chaque femme, lui donnant les moyens de façonner sa propre vie, de jouer un rôle actif dans la vie publique et d'être économiquement indépendante. Ces objectifs sont d'autant plus cruciaux que les nouvelles technologies devraient transformer l'avenir du travail et présenter de nouveaux risques pour les femmes comme pour les hommes.

Nous – la France, la République tchèque et la Suède – nous engageons fermement à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à tous les niveaux. Nous le ferons sous le thème de la relance, avec un accent particulier sur « L'autonomisation économique des femmes » et « La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ».

L'**autonomisation économique** des femmes sera notre priorité absolue. L'autonomisation économique est la pierre angulaire de l'égalité des sexes, car elle permet l'indépendance des femmes et leur contrôle sur leur propre temps, leurs propres ressources et, par conséquent, leurs propres choix. Nous nous engageons à adopter une approche intégrée dans les efforts visant à combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et à promouvoir l'égalité des sexes, notamment en favorisant les synergies entre les stratégies pour l'emploi, et les autres politiques économiques et sociales concernant la jeunesse, l'éducation, la fiscalité, les prestations familiales, la protection sociale et les soins de santé. Parallèlement aux mesures d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la disponibilité de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité pour les enfants, ainsi que l'accès à des soins de longue durée pour les personnes âgées et les personnes atteintes de maladie chronique ou d'un handicap sont fondamentaux pour favoriser la participation des femmes au marché du travail.